



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 11/06/2024

Publication :
le 21/06/2024

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Délibération n° D-2024-218

Subvention - Convention pluriannuelle 2022-2024 - Vent
d'ouest - Avenant n°3 - Année 2024 - Solde

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Direction Animation de la Cité

**Subvention - Convention pluriannuelle 2022-2024 -
Vent d'ouest - Avenant n°3 - Année 2024 - Solde**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort conduit depuis de nombreuses années une politique de développement de jardins solidaires. Dans ce cadre, la Ville de Niort a souhaité poursuivre son partenariat avec l'association Vent d'ouest par le renouvellement d'une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2022-2024, approuvée lors du Conseil municipal du 31 janvier 2022.

L'association vise à développer l'offre de jardins partagés sur la Ville de Niort. Ce projet s'inscrit dans la dynamique de développement durable, d'insertion sociale, environnementale et économique en poursuivant les objectifs suivants :

- permettre aux personnes en situation de précarité ou de marginalisation de retrouver une utilité sociale ;
- favoriser la production de légumes de qualité pour tous ;
- distribuer la production des jardins de manière solidaire ;
- permettre la mixité des publics, l'échange et la transmission des savoirs ;
- positionner l'action en soutien à l'insertion professionnelle.

Au regard de la situation financière de l'association et de son rapport d'activités, la Ville de Niort souhaite apporter son soutien avec l'attribution d'une subvention de 36 000 € pour l'année 2024.

Pour rappel, la Ville de Niort ayant déjà versé un acompte de 14 400 €. Il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention, soit 21 600 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle 2022-2024 et autoriser sa signature ainsi que le versement à l'association du solde de la subvention afférente, soit 21 600 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ



**CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION VENT D'OUEST
Avenant n°3**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 juin 2024, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

d'une part,

ET

L'Association VENT D'OUEST représentée par Monsieur Luis LOPES et Monsieur Alain HIBERT, en qualité de co-présidents, dûment habilités à cet effet, ci-après dénommée l'Association,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort a signé avec l'association Vent d'ouest une convention pluriannuelle 2022-2024 visant à développer un réseau de jardins pluriels de quartiers, à s'inscrire dans une démarche d'insertion économique en liaison avec les structures spécialisées d'insertion par l'économie et à participer à la conception et création d'une structure de production et de commercialisation des produits maraîchers.

ARTICLE 1

4.1 – Les moyens :

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2, et à la condition qu'elle respecte les objectifs et les clauses de la convention d'objectifs initiale, la Ville de Niort attribue à l'association pour l'exercice 2024 une subvention de 36 000 €.

4.2 – Modalités de versement :

Pour l'exercice 2024 :

- Un acompte de 14 400 € a été versé courant janvier 2024 ;
- Le solde de 21 600 € sera versé à l'issue du Conseil municipal du 17 juin 2024.

Le versement de ce solde sera versé en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal produit par cette dernière.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Co-Présidents de
VENT D'OUEST

Florence VILLES

Luis LOPES et Alain HIBERT